

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

Québec, le 17 mars 2015

Madame André-Anne Gagnon
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la lutte contre les
changements climatiques
Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet Oléoduc Énergie Est – volet pipeline

Madame,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur
l'environnement, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact du projet cité
en objet.

Notre analyse porte uniquement sur les impacts de nature économique. À notre
connaissance, nous estimons que les éléments requis par la directive ont été
traités de façon satisfaisante et valable. Par conséquent, nous n'avons aucune
question à soumettre.

Nous voulons vous soumettre un commentaire voulant que l'étude n'indique pas
les retombées économique pour Chaudière-Appalaches et ses impacts.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Le directeur régional,

Roch Delagrave

RD/jg